

Les prochains rendez-vous organisés par l'association de quartier :



REPAS DE QUARTIER

chemin rural n°61 (partie nord)
sur inscription (voir au dos)

DIMANCHE 12 OCTOBRE à 12h

ANIMATION PIK'TRO



**COMPRENDRE POUR AGIR
CONTRE LES TIQUES ET**



LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

ouverte à toutes et à tous

DIMANCHE 12 OCTOBRE à 15h30

chemin rural n°61 (partie nord)
(voir en pages intérieures)

Comité de Défense de Badones – Montimas (CDBM)

Le Petit Mazeran, 1016 chemin de Badones (V.C. n°11), 34500 Béziers
comite.badones-montimas@laposte.net

DÉCHARGE : LES RIVERAINS ÉVINCÉS DE LA CSS

Pour la première fois depuis 2007, les représentants des riverains de la décharge et des associations locales n'ont pas été conviés à la réunion annuelle de la commission de suivi de site (CSS), l'instance officielle de suivi, d'échange et d'information qui réunit toutes les parties concernées.

Alors que le Comité de Défense de Badones – Montimas (CDBM), durant 17 ans, et le collectif « Droit à un air sain à Montimas », depuis 2019, y défendaient, sans concession, la santé des habitants du quartier et la protection de l'environnement, le préfet de l'Hérault les a évincés lors du dernier renouvellement de la composition de la CSS. Le préfet, sur les indications du sous-préfet de Béziers, a préféré désigner deux associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement (FNE) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), certes compétentes, mais qui ne connaissent pas la réalité locale et ne représentent pas les riverains. Elles étaient d'ailleurs absentes lors de leur première réunion de CSS.

Il a fallu que la presse locale se fasse l'écho de cette anomalie, pour que la préfecture explique, dans un communiqué, sa décision en ce qui concerne le CDBM : « il est apparu que cette structure ne figure plus au nombre des comités de quartier établis [sic] par la mairie de Béziers ». Cela n'explique pas l'éviction du collectif et, surtout, cette explication n'est ni juridique ni logique. En effet, si la nomination des membres de la CSS est, pour partie, à la discrétion du préfet, le code de l'environnement prévoit explicitement la formation d'un collège (sur cinq) composé de riverains ou d'associations de protection de l'environnement. Selon une instruction ministérielle de 2012, les préfets doivent « veiller à ce que les personnes désignées connaissent bien le contexte local (l'installation, son environnement) ». Quant au rôle de la mairie, il n'est certainement pas de créer ou de reconnaître les comités de quartier. La liste des associations que la mairie diffuse n'est prévue par aucun texte et n'est donc qu'indicative. En l'occurrence, cette liste traduit le boycott, par la mairie, de certaines associations qu'elle trouve trop critiques. Surtout, cette liste n'a pas vocation à être utilisée pour désigner les membres d'une CSS, sinon le représentant de l'Etat se retrouverait inféodé au maire.

Dans tous les cas, l'absence des riverains à la CSS apparaît aberrante. N'acceptant pas cette situation, le Comité de Défense de Badones - Montimas a demandé au préfet de reconsidérer sa position, sans exclusion, pour autant, les deux associations déjà nommées, avec lesquelles il reste possible d'agir.

« C'est complètement anormal que les riverains ne soient pas impliqués »

ENVIRONNEMENT

L'association de riverains de Montimas se plaint d'avoir été exclue de la Commission de suivi du site d'enfouissement des déchets de Saint-Jean-de-Libron, qui doit se réunir ce mardi 23 septembre.

Benoit Rouyre

brouyre@midiilibre.com

Déni de démocratie pour les uns, respect du droit pour les autres... Deux camps, qui semblent inconciliables, se dressent l'un face à l'autre. Du moins pas physiquement, puisque la sous-préfecture de Béziers n'a pas autorisé l'association des riverains de Montimas à conserver sa place au sein de la Commission de suivi de site (CSS) de la décharge de Saint-Jean-de-Libron, à Béziers. Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) qui a créé de nombreuses nuisances – notamment olfactives – aux habitants alentour et que gère l'Agglo.

« Un travail d'actualisation et d'harmonisation des CSS a été engagé, de façon à améliorer leur représentativité et permettre à des associations ayant une expertise avérée sur ces sujets d'y siéger, explique la sous-préfecture. La composition des CSS doit refléter la représentativité et la connaissance du contexte local ou des enjeux environnementaux. »

Au moment de renouveler la composition de cette CSS par un décret pris en décembre



L'autorisation de l'ISDND de Saint-Jean-de-Libron à Béziers court jusqu'en 2029.

PHOTO DR

bre 2024, le sous-préfet Jacques Lucbéreilh et ses services ont donc décidé que le Comité de défense de Badones-Montimas (CDBM) n'était plus représentatif des riverains du quartier. « Il est apparu que cette structure ne figure plus au nombre des comités de quartier établis par la mairie de Béziers », précise encore la sous-préfecture.

Débat juridique

Une situation que dénonce évidemment l'association. « La mairie boycotte notre comité et donc la sous-préfecture est aux ordres de la mairie ? », questionne son président François Marc-Antoine.

« Nous sommes le seul comité de ce quartier depuis 1992, reconnu comme représentatif par les anciens sous-préfets puisque nous siégeons au CSS depuis 2007. C'est complètement anormal que les riverains

ne soient pas impliqués. Nous connaissons mieux le dossier que les services de l'État eux-mêmes. Qui plus est, le Code de l'environnement ne prévoit pas de critère de représentativité. Il n'y a aucun fondement juridique. On ne veut plus des riverains car ils critiquent », estime encore ce juriste de profession.

« Le CDBM est représentatif de rien du tout. Il ne fait plus son travail de comité de quartier, il ne se réunit jamais, on n'a jamais de réunions avec eux pour quoi que ce soit »

De son côté, Robert Ménard, le maire de Béziers et président de l'Agglo, persiste et signe : le CDBM n'est plus reconnu comme un comité de quartier.

« Il est représentatif de rien du tout. Il ne fait plus son travail de comité de quartier, il ne se réunit jamais, on n'a jamais de réunions avec eux pour quoi que ce soit, assure le premier magistrat biterrois. La seule chose qui me préoccupe, c'est que l'ISDND ne pose plus de problèmes comme avant. »

Ce que ne contredit pas François Marc-Antoine. « La situation s'est nettement améliorée depuis 2024, reconnaît-il. Mais on a toujours des inquiétudes car cet été, de fortes odeurs se sont dégagées et certaines personnes ont souffert d'irritations oculaires. Si nous ne sommes pas là pour le faire remonter, qui le fera ? » Pas les deux associations environnementales nommées par la préfecture – France Nature Environnement et LPO Occitanie – puisqu'elles ne seront pas présentes ce mardi 23 septembre.

LE RETOUR DES NUISANCES DE LA DÉCHARGE

Alors que l'année 2024 et les premiers mois de l'année 2025 laissaient entrevoir une amélioration durable de la situation sur le plan des odeurs, les mois de juin, de juillet et d'août 2025 ont été marqués par le retour de nuisances importantes. Fortes odeurs, irritations des yeux et de la gorge, maux de tête, les riverains les plus exposés ont revécu une situation que l'on aurait pu croire révolue. C'est inquiétant, surtout dans la perspective d'une prolongation de l'autorisation de la décharge au-delà de 2029 à laquelle travaille, dans l'opacité, la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

LES NUISANCES SONORES DE LA ROCADE

Au mois de février dernier, le Comité de Défense de Badones – Montimas (CDBM) a participé à la concertation ouverte par le Département de l'Hérault au sujet du plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les routes dont il est le gestionnaire. L'association a attiré l'attention sur deux secteurs qu'elle estime exposés à des nuisances sonores liées à la rocade de Béziers (RD 612). Le 31 juillet 2025, le Département a répondu qu'il prenait en compte ces observations et qu'il allait faire de nouvelles mesures de bruit.

ZAC DE MAZERAN : LES RIVERAINS DANS L'ATTENTE

Aux mois d'avril et de mai dernier, la mairie a organisé une enquête publique préalable à la modification du plan local d'urbanisme (PLU), pour permettre l'installation de l'usine Genvia sur la ZAC de Mazeran. Le 26 juin 2025, la commissaire enquêtrice a donné un avis favorable à la modification du PLU. Son rapport reproduit les observations du public et les réponses apportées par la mairie. Ces réponses ne sont pas rassurantes. Au sujet des risques environnementaux évoqués par les riverains et par le Comité de Défense de Badones – Montimas (bruit, pollution et raréfaction de la ressource en eau, nuisances des bassins de rétention, etc.), la mairie répond que le projet de ZAC n'est pas substantiellement modifié par l'accueil d'une activité industrielle, pourtant non prévue à l'origine. Elle ajoute que le dossier sera étudié plus précisément lors de la procédure d'autorisation, par le préfet, de l'activité Genvia au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

De leur côté, les riverains n'ont encore obtenu aucune assurance au sujet des compensations qu'ils demandent du fait de la modification de la ZAC.



MALADIE DE LYME



FIÈVRE BOUTONNEUSE MÉDITERRANÉENNE



IRRITATIONS, TROUBLES OCCULAIRES
ET RESPIRATOIRES, ALLERGIES

OEDEME DE LA LANGUE
DES ANIMAUX DOMESTIQUES

DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025 À 15 H 30

ANIMATION PIK'TRO : LES TIQUES ET LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Car il faut comprendre pour pouvoir **agir efficacement**, venez découvrir le **mode de vie de ces insectes arthropodes** qui peuvent nous rendre malades.

Grâce à des **outils pédagogiques ludiques** (devinettes, quiz, observations, conseils concrets et bonnes pratiques, etc), vous saurez tout sur leur **cycle de développement, les nuisances et les menaces sanitaires réelles** qu'ils représentent. Et surtout, vous découvrirez **comment les éviter**.

Animation gratuite, ouverte à toutes et à tous, enfants et adultes

Le lieu : Les Hauts de Badones, chemin rural n°61 (partie nord), suivre le fléchage n°10/409, derrière l'Oliveraie de Bellevue (voir le plan en avant-dernière page).



Cette animation gratuite est assurée par l'association AREpb, Autres Regards sur l'Environnement piémont biterrois.

Elle est financée par l'ARS, Agence régionale de santé Occitanie et coordonnée par l'association GRAINE Occitanie, réseau régional d'éducation à l'environnement.

Comité de Défense de Badones – Montimas (CDBM)

Association loi 1901 déclarée à la sous-préfecture de Béziers le 15/12/1992 (J.O. du 30/12/1992)

BULLETIN D'ADHÉSION - Année 2025

Je soussigné(e) (nom/prénom) :
représentant (personne morale) :
domicile/siège social (adresse complète) :

téléphone : e-mail :

☐ déclare vouloir adhérer au Comité de Défense de Badones – Montimas (CDBM) pour l'**année 2025**, en tant que **membre actif** et verse, à cet effet, ma cotisation de **20 euros** (personne physique), **50 euros** (personne morale), **50 euros ou plus**, à préciser : (membre bienfaiteur)(l'adhésion est soumise à agrément en cas de première adhésion ou de ré-adhésion après trois ans sans cotisation) ;

☐ déclare vouloir adhérer au Comité de Défense de Badones – Montimas pour l'**année 2025** en tant que **membre sympathisant** et verse, à cet effet, une cotisation de **5 euros ou plus**, à préciser : ;

☐ accepte de recevoir par courriel les informations relatives à l'activité de l'association et au quartier à l'adresse suivante (si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus) : ; toutefois, j'ai bien noté que si je veux recevoir par courriel l'ensemble des informations diffusées par le CDBM au sujet du quartier ou sur des thèmes qui concernent ses habitants, je dois m'inscrire sur le site internet <https://comite-badones-montimas.fr>, sur un formulaire dédié ;

☐ reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association et, si ce n'est pas le cas, être informé(e) de ce que je peux télécharger ces statuts sur le site internet de l'association, à l'adresse : <https://comite-badones-montimas.fr/a-propos/> ;

☐ règle ma cotisation par chèque* / espèces (rayer les mentions inutiles) ;

à, le (signature) :

QR code d'accès
pour l'adhésion sur HelloAsso :



Adhésion à remettre à un membre du conseil d'administration ou à expédier ou déposer au siège de l'association. L'adhésion peut aussi se faire sur internet, avec paiement sécurisé, à partir du site du CDBM ou sur <https://www.helloasso.com>.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au président, à l'adresse du CDBM.

* libeller le chèque à l'ordre de « Comité de Défense de Badones - Montimas »

POUR RESTER INFORMÉ SUR LA VIE DU QUARTIER

Consultez le site internet du Comité de Défense de Badones - Montimas et inscrivez-vous à la lettre d'information (sans obligation d'adhésion à l'association) : <https://www.comite-badones-montimas.fr>

Important : à terme, **seules les personnes inscrites recevront directement les informations diffusées par le comité de quartier.**

Pour vous inscrire, suivez la procédure à partir du site internet du CDBM : <https://comite-badones-montimas.fr/recevoir-les-informations-du-cdbm/>

BULLETIN D'INSCRIPTION AU REPAS DU 12 OCTOBRE 2025

à retourner pour le **dimanche 5 octobre 2025** au plus tard

Nom et prénom :

Adresse :

..... date :

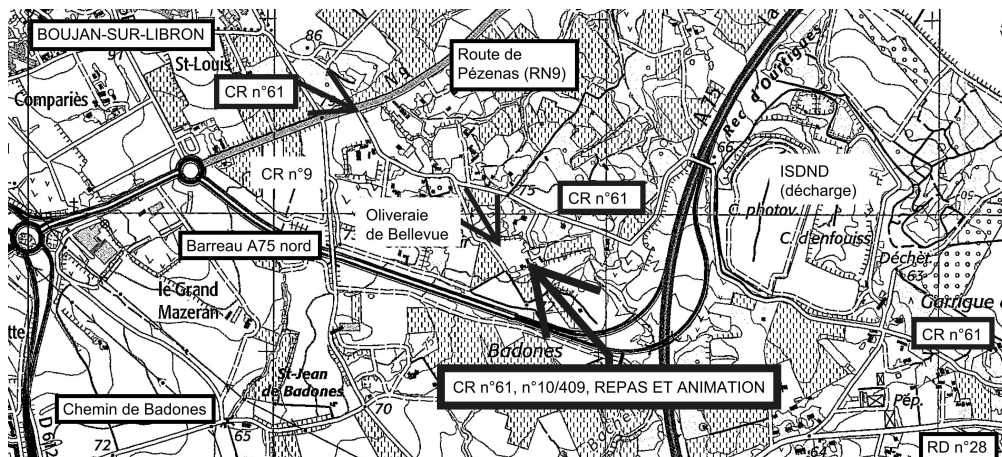
Courriel :

Tél.(important, pour pouvoir vous contacter si besoin) :

Souhaite inscrire personnes pour le repas du dimanche 12 octobre 2025 à 12h
dont adulte(s) payant 20 euros, soit euros,
..... enfant(s) payant 10 euros, soit euros, total : euros.

et joint son règlement par : espèces / chèque à l'ordre de "Comité de Défense de Badones – Montimas" (Le Petit Mazeran, 1016, chemin de Badones, V.C. n°11, 34500 BEZIERS).

Accès au repas de quartier et à l'animation, le dimanche 12 octobre 2025 :



REPAS DE QUARTIER

DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025 à 12h

organisé par le

Comité de Défense de Badones – Montimas

Les Hauts de Badones, chemin rural n°61 (partie nord),
n°10/409 (derrière l'Oliveraie de Bellevue)



Salade composée



Aligot - Saucisse



Tarte aux pommes



Apéritif, boissons et café compris



20 euros par personne (10 euros, enfants jusqu'à 12 ans)

Inscription préalable obligatoire (bulletin au verso ou sur internet)
accompagnée du règlement

POUR LE DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025 AU PLUS TARD

à l'adresse de l'association : 1016, chemin de Badones, 34500 BEZIERS
et en confirmant par courriel : comite.badones-montimas@laposte.net

Possibilité d'inscription et de paiement (sécurisé) sur internet :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-de-defense-de-badones-montimas-cdbm/evenements/repas-de-quartier-dimanche-12-octobre-2025>

N.B.:

Le repas peut être annulé s'il n'y a pas un nombre suffisant d'inscriptions.

Dans ce cas, les personnes inscrites seront remboursées.

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent du CDBM pour participer.

